

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 16
Pouvoirs :
Votants : 16

Date de la convocation :

9 octobre 2019

Date d'affichage :

9 octobre 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Marc LIBERT - Aline JOSSE - Karine HUART - Anne-Marie VEILLÉ - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Jean-Marc COSTENTIN - Christian THÉBAULT – Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Nicolas HARDY

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019
- Réhabilitation du réseau eaux usées communal : attribution du marché pour les travaux et pour les contrôles externes suite aux consultations (*délibération*)
- Recrutement au service technique : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Recrutement d'un agent contractuel au service administratif (*délibération*)
- Locations des logements de l'Espace F. de Lariboisière : modification du montant de la provision pour charges (*délibération*)
- Remboursement à M. et Mme DANDIN (locataires de l'Espace F. de Lariboisière) suite à l'achat d'un store (*délibération*)
- Restoria : tarifs complémentaires pour les pique-niques (*délibération*)
- Projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage : avis (*délibération*)
- Décision modificative n°1 du budget primitif 2019 (*délibération*)
- Assainissement collectif : tarifs 2020 (*délibération*)
- Rapport d'activité 2018 du SDE 35 (*délibération*)
- Rapport d'activité 2018 du SMICTOM (*délibération*)
- Compte-rendu comité syndical du SIEX

- Etude de faisabilité technique et financière d'aménagement en centre-bourg et des entrées d'agglomération : estimations prévisionnelles du bureau d'études l'Atelier du Marais
- Cabinet DIARD - affaire PRUVOT-TOREL : suite proposition d'acquisition du terrain
- Cabinet DIARD - affaire lotissement BRIERE : suite proposition prise en charge d'une partie des frais de viabilisation
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

<p>Réhabilitation du réseau eaux usées communal : attribution du marché pour les travaux et les contrôles externes suite aux consultations</p>

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI rappelle le lancement des consultations pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées communal et pour les contrôles externes :

Pour les travaux, 3 entreprises ont répondu :

A TEC :	39.517,50 € HT - 47.421,00 € TTC pour la tranche ferme 15.522,50 € HT - 18.627,00 € TTC pour la tranche optionnelle
STPO :	39.595,75 € HT - 47.514,90 € TTC pour la tranche ferme 11.650,25 € HT - 13.980,30 € TTC pour la tranche optionnelle
TELEREP :	36.082,50 € HT - 43.299,00 € TTC pour la tranche ferme 11.853,50 € HT - 14.224,20 € TTC pour la tranche optionnelle

(ATEC ET TELEREP sous-traitent les travaux « hors chemisage » à l'entreprise SOTRAV)

Pour les contrôles externes, 2 entreprises ont répondu sur 3 consultées :

A3SN :	1.458,50 € HT - 1.750,20 € TTC pour la tranche ferme 656,50 € HT - 787,80 € TTC pour la tranche optionnelle
STGS :	6.385,00 € HT - 7.662,00 € TTC pour la tranche ferme 2.555,00 € HT - 3.066,00 € TTC pour la tranche optionnelle

Après analyse des offres par « GP Etudes », la commission des marchés propose de retenir, pour les travaux, l'entreprise TELEREP pour un montant total de 57.523,20 € TTC et pour les contrôles, l'entreprise A3SN pour un montant total de 2.538,00 € TTC.

Il est aussi proposé de réaliser les travaux de la tranche optionnelle, dès maintenant, les crédits budgétaires inscrits étant suffisants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de :

- retenir, pour les travaux, l'entreprise TELEREP pour un montant de 36.082,50 € HT - 43.299,00 € TTC pour la tranche ferme, de 11.853,50 € HT - 14.224,20 € TTC pour la tranche optionnelle, soit un total de 47.936,00 € HT - 57.523,20 € TTC ;
- retenir, pour les contrôles externes, l'entreprise A3SN pour un montant de 1.458,50 € HT - 1.750,20 € TTC pour la tranche ferme, de 656,50 € HT - 787,80 € TTC pour la tranche optionnelle, soit un total de 2.115,00 € HT - 2.538,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir, notamment les marchés avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement, en investissement, à l'opération 53, article 2315.

Une 1^{ère} réunion de préparation du chantier est fixée au 28 octobre prochain.

Recrutement au service technique

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Afin de remplacer Anne TRÉMION, partie « en disponibilité pour convenances personnelles », et suite à l'offre d'emploi, plusieurs candidatures ont été reçues.

7 candidats ont été reçus en entretien dont 3 proposés par l'agence RANDSTAD, les 4 autres ayant candidaté via le site de « l'emploi territorial ».

Suite à ces entretiens, il est proposé de recruter M. Pierre-Loïc VIANO, actuellement « en poste » au service technique de la commune de Gosné. Il s'agit donc d'une mutation externe et dans ce cadre, l'agent est obligatoirement recruté sur son grade actuel : Adjoint technique territorial. Aussi, un préavis de 3 mois étant applicable, il intégrera le service technique de la commune à compter du 1er janvier 2020.

Il n'est pas nécessaire de délibérer pour créer un poste, celui de Anne TRÉMION, qui correspond au même grade, étant vacant.

Recrutement d'un agent contractuel au service administratif

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Afin de remplacer Laurence HUBERT, prenant sa retraite au 1^{er} janvier 2020, et suite à l'offre d'emploi, plusieurs candidatures ont été reçues et 4 candidates ont été reçues en entretien.

Suite à ces entretiens, il est proposé de recruter Mme Murielle DELAMARCHE, actuellement au service remplacement du Centre de gestion d'Ille et Vilaine.

Dans un 1^{er} temps, il est convenu d'un recrutement en Contrat à Durée Déterminée d'un an, du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, à temps non complet (80%), sur le poste « agent d'accueil de la mairie ».

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter un agent contractuel au sein du service administratif de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel au sein du service administratif sur le poste « agent d'accueil de la mairie » ;
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Locations des logements de l'Espace Ferdinand de Lariboisière : modification du montant de la provision pour charges

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02-02 du 16 janvier 2019 décidant, entre autres, du montant de la provision pour charges, fixé à 60 euros par mois, demandée aux locataires des logements de la commune à l'Espace F. de Lariboisière, en plus du loyer.

Après échange avec l'étude de Me Blanchet, qui assure la gestion locative de ces logements, et vu les charges « communes » à répartir, sûrement inférieures à 60 euros par mois, Monsieur le Maire propose, finalement, de modifier le montant fixé par délibération du 16 janvier 2019 et de le fixer à 30 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de modifier le montant de la provision pour charges, fixé par délibération n°02-02 du 16 janvier 2019 et de le fixer à 30 euros par mois, sachant qu'il sera réajusté chaque année au vu des dépenses réelles constatées ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Remboursement à M. et Mme DANDIN, locataires de l'Espace F. de Lariboisière

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

M. et Mme DANDIN, locataires d'un logement à l'Espace F. de Lariboisière, ont acheté, pendant les fortes chaleurs de l'été dernier, un store occultant pour un velux de leur appartement, en lieu et place de la commune. Et, ils demandent que cet achat leur soit remboursé.

Monsieur le Maire propose que la commune rembourse M. et Mme DANDIN de cet achat s'élevant à 84,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de rembourser, à M. et Mme DANDIN, l'achat du store s'élevant à 84,50 euros ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

RESTORIA : tarifs complémentaires

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre du contrat actuel avec RESTORIA, prestataire pour la fourniture des repas à la cantine de l'école publique et à l'ALSH, il convient d'y ajouter les tarifs des pique-niques et du pain. En effet, des pique-niques sont commandés lorsque des sorties « extérieures » sont organisées au niveau du centre de loisirs.

Monsieur le Maire propose d'accepter les tarifs complémentaires, au contrat actuel et à son avenant, pour les pique-niques et le pain, comme détaillés ci-dessous :

	Repas enfant		Repas adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Pain	0,143	0,151	0,143	0,151
Pique-nique sandwich	2,746	2,897	3,462	3,652
Pique-nique salade	2,603	2,746	3,319	3,502

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs complémentaires au contrat actuel et à son avenant, avec RESTORIA, comme détaillés ci-dessus, pour le pain et les pique-niques, commandés lors de sorties « extérieures », organisées dans le cadre du centre de loisirs ;
- d'accepter le 2^{ème} avenant au contrat actuel ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) : avis

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de la Préfecture, en date du 3 octobre 2019, relatif au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) pour la période 2020-2025.

L'article 1^{er}-III de la loi n°2000-14 prévoit que les communes et les EPCI concernés émettent un avis sur le projet du SDAHGV.

Après avoir donné quelques informations sur ce projet (nombre d'emplacements à Fougères et Louvigné-du-Désert, le projet de création d'un nouveau site par Fougères Agglomération, les objectifs prioritaires du territoire...), Monsieur le Maire propose de formuler un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2020-2025 ;
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Décision modificative n°1 du budget primitif 2019

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire précise qu'au vu des crédits budgétaires restants sur le chapitre 65 du budget de fonctionnement en dépenses, il convient d'y inscrire des crédits complémentaires, en raison, entre autres :

- du paiement des travaux de déplacement des candélabres, dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Martinière, sur ce chapitre, à l'article 65548, alors que les crédits nécessaires ont été inscrits en section d'investissement, lors du vote du budget ;

- de la participation liée au contrat d'association de l'école privée, plus élevée que prévu, en raison de l'augmentation des effectifs scolaires (article 6574).

Il propose de prendre une décision modificative n°1 du budget primitif 2019, en dépenses de fonctionnement, comme suit :

Art. 65548	:	+ 11.000,00 €
Art. 6574	:	+ 5.000,00 €
Art. 022 (dépenses imprévues)	:	- 16.000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de prendre une décision modificative n°1 du budget primitif 2019, en dépenses de fonctionnement, comme détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Assainissement collectif : tarifs 2020

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI rappelle les tarifs 2019 de l'assainissement collectif, appliqués par la commune et par la SAUR :

	<i>Part fixe</i>	<i>Prix au m3</i>
- Tarifs commune	7,71 €	0,46 €
- Tarifs SAUR	22,97 €	0,8810 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la tarification communale applicable au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- du maintien des tarifs communaux actuels, soit 7,71 € en part fixe et 0,46 € au m3, pour l'année 2020 ;
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

(maintien des tarifs depuis 2012)

Avec le transfert de la compétence « eau et assainissement » à Fougères Agglomération, l'objectif serait d'appliquer, petit à petit, un prix unique sur l'ensemble des communes de « l'Agglo ».

Syndicat Départemental d'Electrification 35 (SDE 35) : rapport d'activité 2018

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI indique que, conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat Départemental d'Energie 35 a fourni le rapport d'activité 2018 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

SMICTOM : rapport d'activité 2018

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI indique que, conformément à la réglementation en vigueur, le SMICTOM a fourni le rapport d'activité 2018 soumis au comité syndical et il en présente le contenu, dont quelques faits marquants :

- Mise à disposition d'un compacteur à la déchetterie de Louvigné-du-Désert ;
- Etude pour la mise en place de la redevance incitative ;
- Etude pour la réorganisation des déchetteries ;
- Réponse à l'appel à projet Territoire Econome en Ressources ;
- Campagne MODECOM : connaître le contenu des ordures ménagères afin de mieux cibler les campagnes de prévention ;
- Travail préparatoire et études sur la création d'un nouveau syndicat de traitement.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Jean-Marc COSTENTIN fait part de sa participation aux portes ouvertes du SMICTOM de Vitré le samedi 12 octobre, une visite qu'il a trouvée très intéressante.

Michel BENEDETTI précise qu'il sera discuté au prochain comité syndical du changement éventuel des jours et du nombre de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes. Si les sacs jaunes ne sont plus collectés que toutes les deux semaines, comme déjà évoqué, se posera la question d'un besoin complémentaire de grilles de stockage. Aussi, des conteneurs enterrés sont de plus en plus demandés par les communes.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné (SIEX)

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI rend compte du dernier comité syndical et informe, entre autres, de 2 délibérations prises sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) lui permettant de prendre la compétence « distribution de l'eau potable » d'une part, et sur le transfert de cette compétence à ce même syndicat, au 1^{er} décembre 2019, d'autre part. Par ailleurs, il informe de la décision du SMPBC de regrouper les 2 usines, de Fontaine La Chaise et des Urbanistes, avec la construction d'un bâtiment pour accueillir le nouveau siège du syndicat, pour un coût estimé de 12 millions d'euros.

Etude de faisabilité technique et financière d'aménagement en centre-bourg et des entrées d'agglomération

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagement de divers secteurs du bourg, l'Atelier du Marais a proposé plusieurs esquisses, par secteur (en partie présentées en réunion du conseil municipal du 3 juillet).

Suite aux choix arrêtés par la commission, le bureau d'études a estimé les travaux d'aménagement, dernière phase de leur mission.

Michel BRARD, adjoint, présente les esquisses et les estimations prévisionnelles correspondantes dont 3 secteurs pour le centre-bourg (cœur de bourg, abords de l'école et abords du plan d'eau) et 4 entrées de bourg (rue du Couesnon, rue des Lavandières, rue de la Tiolais et rue du Stade).

Le conseil municipal valide dans son ensemble l'étude, très intéressante, et remercie le bureau d'études pour son travail.

Terrain PRUVOT-TOREL

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Michel BRARD informe de la réception d'un mail, du Cabinet DIARD immobilier, en date du 18 septembre 2019, proposant à la commune d'acquérir le terrain cadastré section B n°873 et n°870, d'une superficie d'environ 607 m², situé en centre-bourg, près de la boulangerie et appartenant à la famille PRUVOT-TOREL.

Après en avoir discuté, le conseil municipal émet le souhait de l'acquérir au prix estimé par les Domaines en 2015, à 37 € le m², et de faire valoir son droit de préemption, en cas de refus, si la vente est maintenue.

Une réponse en ce sens va être envoyée au Cabinet DIARD.

Concernant la parcelle B 874, appartenant au même propriétaire et pour laquelle un tiers serait acheteur, la commune n'étant pas intéressée, renonce à son droit de préemption, ce qui va permettre la vente.

Terrain BRIÈRE

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Michel BRARD informe d'une autre demande du Cabinet DIARD immobilier relative à un projet de lotissement sur le terrain BRIÈRE, situé à proximité de la rue de Plaisance, et proposant un partage des frais de viabilisation, la commune ayant demandé lors d'un premier échange à ce sujet, de prévoir un accès afin de desservir la parcelle attenante cadastrée ZB n°295.

Après en avoir discuté, le conseil municipal valide le schéma d'aménagement du futur lotissement qui prévoit bien un accès desservant la parcelle attenante (ZB 295). Il autorise aussi le futur lotisseur à passer sur la parcelle communale ZB 176 pour l'acheminement des réseaux et enfin, propose que les propriétaires de la parcelle ZB 295 financent une partie des frais de viabilisation car ils en seront bénéficiaires.

Une réponse en ce sens va être envoyée au Cabinet DIARD.

Questions diverses

Logements locatifs de Fougères Habitat de l'Espace F. de Lariboisière : Catherine LEBOUCQ, adjointe, informe de l'organisation d'une réunion, avec Mme LABBÉ de Fougères Habitat, le 1^{er} octobre dernier, afin de faire un point sur les dossiers de demandes de logements déjà déposés. Une dizaine de personnes seraient intéressées, sachant qu'il y a 12

logements au total. Aussi, une « porte ouverte » sera organisée en fin d'année qui permettra la visite d'un logement « témoin ».

Mutuelle communale : Catherine LEBOUcq précise que Monsieur DEVALLEE de Solimut Mutuelle assure une nouvelle permanence ce jeudi 17 octobre et qu'il y a déjà eu 8 adhésions.

Commission espaces verts : Cécile BOULDÉ, adjointe, rend compte de la dernière réunion de la commission espaces verts du 2 septembre 2019 dont les principaux sujets évoqués étaient les illuminations de Noël, la création de chemins de randonnées, la création de panneaux « gestion différenciée », les travaux de l'automne-hiver 2019-2020, la création d'une base de données photographiques pour illustrer diverses présentations.

Aussi, le 4 novembre prochain aura lieu la cérémonie de remise des prix du label des Villes et Villages Fleuris, organisée par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

Fougères Agglomération : Monsieur le Maire précise que le rapport d'activité 2018 a été transmis en mairie et qu'il est mis à disposition de chacun.

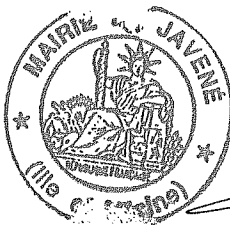
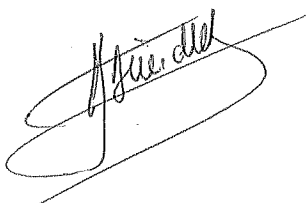
Terrain à « La Hayais » : Monsieur le Maire informe de l'acquisition par Monsieur AUBIN de 2 parcelles à « La Hayais », situées à proximité du rond-point d'Iné, sur le bord de la RN 12. En lien avec cette acquisition, Enedis a formulé une demande d'autorisation de raccordement électrique qui n'a pas été accordée, aucune construction, ni aménagement, n'étant autorisé sur ce terrain. Aussi, un courrier rappelant toutes les règles d'urbanisme s'appliquant à ces parcelles, de part leur zonage au PLU, a été envoyé, par mail, à M. AUBIN.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 13 novembre 2019 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 6 novembre 2019 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire,
Michel BENEDETTI



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

